

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances concernant le préavis municipal N° 08/2024 relatif au budget 2025 .

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du lundi 11 novembre 2024, Monsieur Laurent Bardet, Syndic, Monsieur Olivier Mermoud, Municipal et Madame Anick Delay, Boursière communale, ont présenté et commenté le budget pour l'exercice 2025 à la Commission de Gestion et des Finances incorpore.

Nous remercions la Municipalité et la Boursière pour leur disponibilité et leur accueil lors de cette séance ainsi que pour les documents élaborés et les explications complémentaires transmises en séance et les réponses fournies.

Après avoir examiné le préavis municipal N° 008/2024 relatif au budget 2025, nous pouvons porter à votre connaissance les éléments suivants.

En préambule, il convient de rappeler que la Commission de Gestion et Finances a étudié les charges et les recettes du budget 2025 en comparaison au budget 2024.

A la lecture des documents, il est important de constater que ce budget est très proche du budget des années précédentes. Nous relevons les principales informations suivantes :

- Les charges de l'administration générale sont en baisse de 22'300.- Chf , quant aux revenus, ils sont stables à +/- 5'400.- Chf
- Les finances présentent une baisse de charge de 226'000.- Chf, principalement dûe au changement de la nouvelle péréquation, nous constatons également une baisse des revenus de 149'000.- Chf.
- Domaines et bâtiments, cette rubrique n'apport aucune remarque les montants sont identiques à 2024.
- La rubrique travaux présente une augmentation d'environ 75'000.- Chf dûe à une augmentation des charges pour l'entretien des collecteurs Eu, Ec.

Les revenus de la même rubrique ont également augmenté de 77'620.- Chf. Toute fois cette augmentation est due à des prélèvements sur des fonds de réserve à hauteur de 15'000.- Chf pour le service de l'urbanisme et 138'200.- Chf pour les égouts.

- Instruction publique et culte, la police et la sécurité sociale n'apporte aucune remarque.

- Services industriels, les charges et revenus sont maîtrisés.

Compte tenu de l'expérience de notre Syndic en sa qualité de responsable des finances, ainsi que de la rigueur dont fait preuve notre Municipalité, nous sommes convaincus que le budget a été établi de manière relativement prudente. L'excédent de charges de 286'400.- Chf présenté à ce stade nous paraît, dès lors tout à fait correct et demande réflexion pour les prochaines années, sachant que le point d'impôt représente 35'000.- Chf. Une prochaine baisse pourrait être envisagée.

En conclusion, la Commission de Gestion et des Finances prie le Conseil Général d'accepter le préavis N°001/2024 tel que formulé par la Municipalité et propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général

Vu : Le préavis Municipal 008/2024 relatif au budget 20'25

Ouï : le rapport de la Commission de Gestion et des Finances.

Considérant : que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

1. D'accepter le budget 2025 tel que présenté.

Coinsins, le 24 novembre 2024

La Commission de Gestion et des Finances

Nicolas
CHABAL



Lucy
NIGGLI



Philippe
MENOUD



Alain
VALENTINO

